

METTRE LA JEUNESSE AU PAS ?

DOSSIER COORDONNÉ PAR :

Jean-François
Claudon et
Gwenaël Le Paih

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION :

Grégory Frackowiak,
Claire Guéville,
Clarisse Macé,
Hervé Moreau,
Olivier Raluy

Le Service national universel (SNU) pour tous les élèves de Seconde reste un objectif à l'horizon 2026. La stratégie de communication d'E. Macron sème le doute mais son intention depuis 2017 demeure : embrigader la jeunesse pour mieux la contrôler.

La mobilisation de la jeunesse contre la réforme des retraites, plus particulièrement au lendemain du 49.3, a rappelé son intérêt pour le débat démocratique et son adhésion aux principes de solidarité. Loin de revendiquer des stades de cohésion en casquette bleu et maillot blanc siglé d'une cocarde « jeunesse engagée », nos élèves attendent respect et écoute pour organiser leurs échanges, leurs débats dans une démocratie lycéenne qui leur confère d'ores et déjà une place dans la société. Mais pour E. Macron, la « jeunesse engagée » doit se plier aux règles et ne pas contester les ordres établis. Ce SNU s'inspire bel et bien d'un idéal de dressage pour accepter son sort sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste. La jeunesse veut véritablement s'engager et s'émanciper, les brutalités policières dont sont victimes des lycéennes comme récemment à Conflans St Honorine, ne la feront pas rentrer dans le rang.

SOUS LE SIGNE DE LA MILITARISATION DE L'ÉDUCATION

Les conservateurs ont toujours vu dans l'institution scolaire un lieu d'apprentissage de l'obéissance et de respect des hiérarchies. Macron ne déroge pas à la règle.

AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU), la présidence de la République comme le ministère de l'Éducation nationale entretiennent la confusion avec les représentations d'un service militaire obligatoire pourtant supprimé il y a plus de vingt ans sous le mandat de Jacques Chirac.

Force est de constater qu'aujourd'hui, le discours reprend les mêmes termes et toute la symbolique militaire se retrouve dans le dispositif mis en place depuis 2019, alors que le recrutement des volontaires est largement à la charge des établissements scolaires. Uniforme, salut au drapeau, à l'aube et au garde à vous, défilé au pas, le tout agrémenté d'exercices physiques... Toute la panoplie du parcours du combattant s'affiche dans la communication officielle. On ne retient dans cette séquence que le simulacre de la geste militaire et l'obsession de l'ordre, appliqués à une jeunesse au comportement jugé potentiellement dangereux.

Le secrétariat d'État a beau jeu de répéter à l'envi que le SNU n'est pas un service militaire, que les objectifs sont éducatifs et sociaux, comment peut alors se justifier la double tutelle ministérielle, Éducation nationale et Armées ? Peut-être parce qu'il s'agit davantage de faire entrer les méthodes militaires dans le champ éducatif que le contraire.

ÉCOLE ET ARMÉE : DES LIAISONS PÉRILLEUSES

« Nous voulons pour l'école, des fusils ! Oui, le fusil, le petit fusil que l'enfant peut manier dès l'école ; dont l'usage deviendra pour lui chose instructive qu'il n'oubliera plus, et qu'il n'aura plus besoin d'apprendre plus tard. Car ce petit enfant, souvenez-vous en, c'est le citoyen de l'avenir, et dans tout citoyen, il doit y avoir un soldat toujours prêt » (Jules Ferry, *Discours aux instituteurs*, 1881). Et l'historien peut aisément convoquer les images des bataillons scolaires, avec ces photos couleur sépia d'écoliers armés de leur fusil en bois ! On est alors dans un contexte où le pays défait en 1870 voit les républicains préparer toute une population à la revanche et à la reconquête des provinces perdues.

Quelle actualité autorise aujourd'hui le pouvoir en place à réactiver de tels mécanismes de défense ? La France serait en guerre et l'école aurait failli dans sa mission première, celle de fabriquer des citoyens et la nation : c'est la petite musique que joue très régulièrement le pouvoir en place pour justifier les rapprochements entre école et armée.

DE MULTIPLES PARTENARIATS MILITAIRES

En 1982, les ministères de l'Éducation et de la Défense ont pour la première fois signé un protocole voulant « conjuguer leurs efforts pour

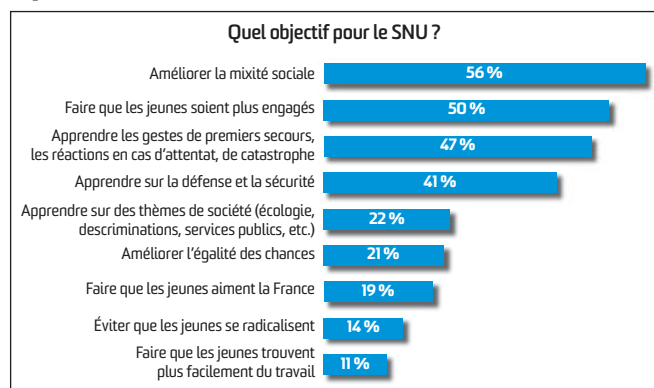


former des citoyens responsables », modifiés à quatre reprises, sa dernière mouture ayant été rédigée en réaction aux attentats islamistes de 2015. L'éducation à la défense s'intégrant de façon obligatoire dans les programmes d'histoire-géographie, d'éducation civique et, depuis 2015, d'enseignement moral et civique et relève de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale.

Elle « a pour objectif d'aider les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République et contribue à les préparer à leur devoir de défense » et s'inscrit dans le « parcours citoyen » avec les étapes de recensement et de participation à la journée défense et citoyenneté

QUEL OBJECTIF POUR LE SNU ?

Les sondés ont placé cet objectifs dans les trois qui leur paraissent comme étant les plus importants.



Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), « Évaluation de la préfiguration du SNU », septembre 2019



LE SNU : TOUJOURS PLUS DÉCRIÉ

Le gouvernement persiste dans sa volonté de généraliser le SNU et malgré les dénégations, de le rendre à terme obligatoire. Un entêtement très significatif de ses priorités.

DESTINÉ AUX JEUNES DE 15 À 17 ANS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, le « parcours citoyen » du SNU, actuellement fondé sur le volontariat, se compose d'un séjour de cohésion de 12 jours –avec uniforme et des rituels inspirés de la discipline militaire– d'une mission d'intérêt général (MIG) effectuée par le jeune auprès d'une structure de son choix pour une durée de 12 jours ou 84 heures dans l'année –puis d'un engagement volontaire qui peut être effectué avant 25 ans et prend la forme d'un engagement civique ou militaire de trois mois à un an.

UN DISPOSITIF QUI NE FAIT PAS RECETTE

De 2019 à 2022, le nombre de volontaires n'a cessé d'être en deçà des effectifs attendus. L'an dernier, on a en effet dénombré 32 000 jeunes participants lors des séjours de cohésion, contre 50 000 espérés.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, mandaté pour évaluer le dispositif, note une mixité sociale modérée et une surreprésentation des enfants de « corps en uniforme ». La grande majorité des jeunes viennent de seconde générales et technologiques (78 %). Les filières professionnelles sont nettement sous-représentées.

Le SNU cristallise des rejets face à un encadrement de caserne et une conception de l'engagement relevant d'un esprit cocardier. Les jeunes l'ont bien compris qui aspirent à autre chose qu'à un certificat de conformité et n'entendent pas se contenter de jeux de rôles bâclés dans des casernes improvisées.

UNE SOLUTION MIRACLE, VRAIMENT ?

Le SNU est paré de toutes les vertus et présenté comme une réponse à tous les problèmes : laïcité, incivilités, violence, communautarisme... Aussi, le gouvernement ne renonce-t-il pas à l'objectif d'un service obligatoire sans lequel il sera impossible d'accéder à tout un pan de la vie sociale (permis de conduire, diplôme du baccalauréat). Si l'obligation semble repoussée à 2023 ou 2024, le gouvernement procède par étapes. Dernière trouvaille : valoriser la participation au SNU dans le dossier Parcoursup.

Depuis plusieurs mois, la campagne gouvernementale de communication s'intensifie : kits, affiches, tracts, vidéos sur les réseaux sociaux... Professeurs principaux et CPE sont sollicités pour relayer auprès des jeunes concerné-es les infor-

auquel il faut désormais ajouter la possibilité du SNU, le tout est orchestré par les trinômes académiques.

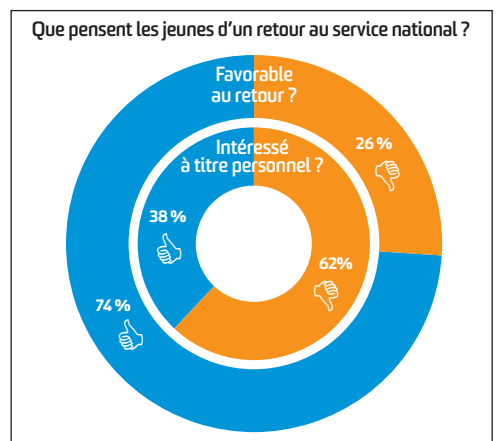
ÉMANCIPER OU DOMESTIQUER ?

Dans ce cadre, on voit donc fleurir dans les établissements les Classes de défense et de sécurité globale (CDSG) qui associent étroitement l'armée à la mise en œuvre des programmes scolaires, car les temps de rencontre et d'activités avec des militaires ont vocation à contribuer à la construction des différents parcours éducatifs, citoyen bien sûr mais aussi avenir, artistique et culturel, et de santé. Cela concerne aujourd'hui plus de 500 classes et de 12 500 élèves, dont 20 % en éducation prioritaire.

On assiste aussi en parallèle au développement de centres de « cadets de la défense », conçus comme la version militaire des « cadets de la sécurité civile ». Et plus généralement se multiplient les expériences de partenariat sur les thématiques de la sécurité, le plus souvent concentrées dans les établissements les plus défavorisés socialement. Les exemples récents d'éducation au maintien de l'ordre avec exercices d'interpellation au collège Germaine Tillon à Paris ou bien la « classe Police et sécurité » du collège Paul Kapel en Guyane, ne laissent pas d'interroger sur le projet pédagogique de tels dispositifs. ♦

QUE PENSAIENT LES JEUNES D'UN RETOUR AU SERVICE NATIONAL EN 2019 ?

Si trois quarts des jeunes semblent favorables au retour à un service national, ils ne sont que 38 % à s'en dire intéressés. Les interrogés répondent-ils ou elles en conscience ou tentent-ils ou elles de formuler la réponse qu'ils ou elles estiment être celle attendue par les sondeurs ?



Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), « Évaluation de la préfiguration du SNU », septembre 2019

► ► ► mations. Dernière en date : « la tournée Expérience SNU » (au coût non-négligeable de 5 millions d'euros), grand barnum itinérant chargé d'aller à la rencontre des jeunes pour les inciter à se porter volontaire.

Toutefois, depuis son lancement en 2019, loin de l'images irénique promue par la communication gouvernementale, le dispositif accumule les dysfonctionnements : manque d'animateurs, souvent étudiants, pour exercer les fonctions de tuteur de « maisonnée » ; nombreux problèmes de transport vers les centres, explosion des contaminations Covid, propos racistes et LGBT-bashing...

UN DISPOSITIF CONTRAIRE À NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Pour le SNES-FSU, le volontariat est un principe indissociable de tout engagement civique et politique. Deux semaines de SNU ne peuvent pas avoir un effet quelconque sur la cohésion sociale, alors que le travail de long terme de construction d'une culture commune démocratique pour la citoyenneté et l'émancipation est mené par les personnels tous les jours dans le cadre scolaire. La cohésion sociale ne s'obtient pas par la force et la contrainte, en mettant les jeunes au garde-à-vous.

Le SNU porte une vision autoritaire qui dénature nos métiers. Son format est éloigné de nos pratiques où l'émancipation et l'épanouissement des élèves, l'éducation aux pratiques citoyennes et la formation au sens critique sont au cœur de notre travail. Le SNES-FSU s'oppose à toute dénaturation des métiers et restera vigilant sur les droits des personnels. Il exige la suppression du SNU et l'utilisation du budget alloué à ce dispositif somptuaire (140 millions d'euros en 2023 soit 2 400 euros par volontaire) pour mettre en place des projets réellement éducatifs porteurs de sens. ♦

RESPIREZ, ÇA VA BIEN SE PASSER !

Exercices respiratoires et partage d'émotions en cours, sophrologie pour « soigner » l'anxiété, communication non-violente : ces pratiques pullulent désormais dans les collèges et les lycées. En 2018, la MIVILUDES* soulevait déjà les risques d'entrisme sectaire et le peu de légitimité de ces pratiques : « Les propositions en matière de bien-être à l'école se multiplient auprès des établissements scolaires [...]. Beaucoup [...] ne reposent pas sur des formations et des qualifications certifiées. [...] La plus-value de ces interventions n'a pas été établie ». Souvent mis en œuvre par des personnels ou intervenants autoproclamés experts, spécialistes, thérapeutes et autres coaches, ces pratiques font peser sur les consciences de graves risques de manipulation et de soumission. Ce lâcher-prise de l'école publique sert une politique. Les prétentions laïques et émancipatrices brandies par la majorité depuis 2017 ne masquent en rien son obsession du contrôle de la jeunesse – via des pseudo-sciences si besoin ! Cette poussée *New Age* permet de prétendre répondre aux souffrances provoquées par des conditions d'étude pathogènes. Elle signe une stratégie : calmer, détendre, endormir, empêcher les jeunes d'interroger le sort qui leur est fait.

* Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

CONJURER LE PÉRIL JEUNE

Ces dernières années, quand il s'agit de s'adresser à la jeunesse, les discours officiels se font paternalistes et les actes répressifs. Il y a là toute une conception politique qui considère les jeunes avant tout comme des fauteurs de troubles.

L E 6 DÉCEMBRE 2018, 151 JEUNES, ÂGÉS DE 12 À 21 ANS, AVAIENT ÉTÉ FORCÉS À RESTER AGENOUILLÉS, mains derrière la tête, pendant plusieurs dizaines de minutes, dans le jardin de l'Agora, la maison des associations. « Voilà une classe qui se tient sage », avait cyniquement commenté un policier en filmant la scène.

UNE CLASSE QUI SE TIENT SAGE...

Dans le contexte des manifestations des Gilets jaunes, les blocages d'établissements et les revendications lycéennes contre les réformes du bac, du lycée, contre Parcoursup, mais aussi contre le SNU – déjà ! – sont apparues comme insupportables pour un gouvernement qui a fait le choix immédiat de la répression brutale. Un an plus tard, dans la lutte contre les E3C (les épreuves communes de contrôle continu prévue dans la version initiale du nouveau bac), les arrestations, les gardes à vue à rallonge, les manifestations réprimées à coup de matraques et de gaz lacrymogènes se multiplient. Le ministère fait le choix de la répression pour imposer par la force, y compris policière, le déroulement de ces épreuves contestées.

À chaque fois, le ministère de l'Éducation nationale invoque l'intérêt des élèves. Mais de quel intérêt parle-t-il quand, dans le même temps, il exige de toute la chaîne hiérarchique la chasse aux lycéens et lycéennes contestataires ?

EXHORTER À L'ENGAGEMENT... SOUS LA CONTRAINTE ?

Et pourtant, rarement des réformes éducatives n'auront été autant placées sous le signe de l'engagement, quitte à en faire un élément d'évaluation à l'examen et dans la sélection pour l'accès à l'enseignement supérieur. Dans les fiches Avenir et le dossier Parcoursup est ainsi pointé ce qui relève de « soft skills » afin de valoriser le profil du bon étudiant, à savoir celui d'un jeune engagé dans les instances lycéennes, les associations caritatives, la sécurité civile, etc.

On voit ainsi apparaître la participation au SNU comme critère de sélection dans certaines formations supérieures, comme en STAPS ou en études de santé. Pour accéder à la formation de son choix, il faudrait donc se soumettre à l'injonction d'un « engagement » conforme aux obligations fixées par l'institution elle-même, vu comme un supposé gage de sécurité pour la société tout entière.

LA DÉMOCRATIE LYCÉENNE EN QUESTION

CPE et professeurs travaillent au quotidien auprès des élèves à l'apprentissage de la démocratie. La tâche n'est pas simple : faire vivre l'engagement des



© Khesronk / AdobeStock.com

jeunes à travers leur participation aux instances des établissements (CVL, CVC, CA, Commission permanente, CESC...), accompagner et former les élu-es dans l'exercice de leur mandat, animer les instances, veiller au respect des droits et des obligations des lycéens et lycéennes (réunion, expression, vie associative...).

Travail rendu plus compliqué à l'heure où le ministère s'échine à réduire la citoyenneté scolaire à l'inculcation des « valeurs de la république », et à faire du SNU l'unique mode d'engagement...

Les personnels voient leur travail entravé, assommés qu'ils sont d'injonctions visant à « administrer » l'engagement des jeunes (cases à cocher dans les différents livrets scolaires au nom du Parcours citoyen), alors que les récentes réformes (élections, cumul des mandats, atomisation du groupe classe) ont déjà amoindri la visée émancipatrice des expériences de vie démocratique scolaire. Et que dire des soupçons de création d'un syndicat lycéen « maison » par le ministère fin 2018 – le fameux « Avenir Lycéen » –, instrumentalisant l'engagement sincère d'élèves à des fins politiciennes ? Le message envoyé aux jeunes a été dévastateur et a entaché tout l'édifice de la représentation lycéenne.

VERS L'ÉMANCIPATION ?

À la vision d'une jeunesse potentiellement dangereuse et sommée de prouver sa bonne volonté en s'engageant dans les dispositifs validés par l'institution, s'ajoute une vision misérabiliste d'une jeunesse qu'il faudrait assister.

Les jeunes sont, il est vrai, plus touchés que

- La loi Jourdan institue la « conscription universelle et obligatoire » <<<< **1798**
- La loi André-Berteaux supprime toutes les exemptions qui avaient caractérisé le service militaire du XIXe siècle. <<<< **1905**
- Par la loi Messmer, le service devient « national ». Le statut d'objecteur de conscience est réaffirmé. <<<< **1965**
- Fin du service militaire annoncée par Jacques Chirac. <<<< **1996**
- Création du SNU <<<< **2017/18**
- Emmanuel Macron souhaite rendre le SNU obligatoire dans un contexte de « crise écologique » et de « guerre en Ukraine » <<<< **Fin 2022**

- Le nombre de participants est passé de 2 000 jeunes en 2019, à 18 000 en 2021, puis à 32 000 en 2022. <<<< **X 16**
- En février 2022, seuls 7,6 % des jeunes volontaires étaient issus des quartiers populaires, contre 36 % du rural, voire du rural profond. <<<< **De 1 à 5**
- Toujours en février 2022, les encadrants venaient à 26 % de l'Éducation nationale, à 35 % de l'éducation populaire et 35 % d'entre eux étaient sous l'uniforme. <<<< **26 %**
- C'est le nombre de centres SNU utilisés l'an dernier. <<<< **267**
- Dans la cohorte 2022, plus de la moitié des participants étaient des filles. <<<< **55,9 %**
- 66 % des Françaises et des Français seraient favorables au rétablissement d'un service militaire (sondage BVA du 18 février 2019). <<<< **2/3**

2 MDS €
C'EST LE
BUDGET
ANNUEL
ESTIMÉ DU
SNU, EN
CAS DE
GÉNÉRALI-
SATION

les autres classes d'âge par la pauvreté, par le non recours aux prestations sociales et par les difficultés d'insertion professionnelle. Mais, alors que ces difficultés sont bien connues, les mesures sociales auxquelles ils et elles ont droit sont conditionnelles et les maintiennent dans une sorte de minorité sociale. Les jeunes majeur-es doivent encore dépendre de leur famille ou prouver qu'ils et elles « méritent » leurs prestations. Ils et elles sont en effet exclu-es du droit au RSA jusqu'à 25 ans et le « contrat d'engagement jeune », qui a succédé il y a un an à la garantie jeune, permet de bénéficier d'une allocation, mais à condition de suivre un programme et des activités prouvant la bonne volonté à s'intégrer au monde du travail. Ces dispositifs font comme si les jeunes devaient être surveillés, comme s'ils et elles étaient par nature passives et passifs. Ils risquent par ailleurs de formater les esprits à un âge crucial : ils incrustent l'idée qu'il faut être méritant pour bénéficier d'une allocation, qu'il ne peut y avoir d'accès inconditionnel aux droits sociaux.

Le SNU est bien adapté à cette logique néolibérale, selon laquelle les individus doivent être « méritants » pour que la société leur accorde ce à quoi ils et elles ont pourtant droits de façon inconditionnelle en tant que citoyens et citoyennes. ♦

« On a choisi d'accoucher d'une très coûteuse souris »

Entretien avec Michel Goya



MICHEL GOYA
Ancien colonel, il enseigne l'histoire militaire et intervient dans le débat public comme expert des conflits armés. Il a publié chez Tallandier *Les Vainqueurs*. Comment la France a gagné la Grande Guerre (2018) et, plus récemment, *Le Temps des guépards. La Guerre mondiale de la France de 1961 à nos jours*.

Y a-t-il une véritable « demande » de restauration d'un service national – même relooké – au sein de l'institution militaire ?

S'il y a bien, ici ou là, quelques nostalgiques de la conscription universelle, l'immense majorité des cadres de l'armée française s'oppose à tout retour en arrière en la matière. Il est certainement utile de rappeler qu'environ 80 % des militaires actuels n'ont pas connu l'époque du service national. Et s'ils l'ont vécu, c'était à une période où il n'était déjà plus universel. Le service militaire au sens strict, avec éloignement et casernement, était alors largement l'apanage des jeunes hommes frappés par les difficultés sociales et scolaires.

Plus fondamentalement, l'institution militaire ne veut pas revivre le syndrome des deux armées : d'un côté, les conscrits, qui étaient sous les drapeaux en France ou éventuellement en Allemagne, et, de l'autre, les militaires professionnels qui étaient généralement déployés sur le terrain. Au sein de cette armée duale, les appelés étaient en réalité considérés comme une charge, et leur gestion était un vrai casse-tête pour l'encadrement. On comprend dès lors qu'en son sein, personne ou presque n'a envie d'une restauration du service national.

Quel bilan tirer de la phase d'expérimentation du SNU ?

Le contenu de l'apprentissage durant ces quinze jours de vie collective interroge, au-delà des sempiternels « gestes qui sauvent ». La question du secourisme l'illustre : que faire, dans le cadre du SNU, qu'on ne puisse apprendre dans les murs d'un lycée ? On voit bien qu'en réalité, c'est l'internat qui constitue une fin en soi – ce qui, au passage, balaie cette évidence que les classes d'école, de collège ou de lycée constituent déjà des « occasions de vie collective ». Voici donc, après de longs mois de tergiversations, le cœur du projet concocté par le pouvoir à l'attention de la jeunesse : faire dormir ensemble et hors de chez eux des adolescents pendant quatorze jours. On est loin de la « levée en masse » de 1793 et il faudra quand même expliquer, un minimum scientifiquement, par quel processus on ressoudera la nation avec ce qui est plutôt un « coucher en masse » !

Ce qui soudait les appelés dans les régiments d'infanterie que j'ai connu, ce n'était pas tellement l'internat, mais, *a minima*, le fait de travailler ensemble sur des projets, et sûrement avant tout les marches, les entraînements, le froid, bref les épreuves endurées ensemble.

Pourquoi, concernant le SNU, prévaut un sentiment de bricolage permanent ?

En réalité, il n'y avait sans doute que deux voies cohérentes. La première était le retour à la une forme de service national élargi aux services publics. L'engagement, chaque année, de 800 000 jeunes aurait, à bien des égards, constitué une aubaine pour les administrations et les services de l'État. Ce choix supposait des



© Julia Kiseleva / AdobeStock

investissements de plusieurs milliards d'euros par an et impliquait un effort de tous les instants pour lutter contre les resquilleurs qui n'auraient pas manqué d'apparaître et maintenir le caractère obligatoire et universel – et donc juste – de l'affaire. La seconde consistait à s'appuyer sur l'existant, c'est-à-dire à développer le volontariat, que ce soit dans la réserve, chez les pompiers ou encore dans le cadre du service civique. Avec le budget de croisière du SNU – *grosso modo* 1,5 milliard d'euros par an –, on pourrait par exemple proposer des contrats de réservistes à 40 % d'une classe d'âge. En d'autres termes, avec l'enveloppe budgétaire prévue pour de simples colonies de vacances, on pourrait doubler toutes les possibilités d'engagement volontaire au service de la nation.

Au final, on ne pouvait pas s'appuyer sur l'existant, car il fallait concrétiser à tout prix un engagement de campagne et on a reculé devant l'ampleur de l'œuvre qui aurait été nécessaire pour revenir à un service national « à l'ancienne ». On a donc choisi d'accoucher d'une très coûteuse souris. ♦

FAIRE CONFIANCE À LA JEUNESSE

La jeunesse est une priorité : il faut lui redonner une ambition, un avenir désirable dans une société plus juste, écologiquement soutenable.

TOUS LES JEUNES DOIVENT POUVOIR ACCÉDER ET RÉUSSIR À L'ÉCOLE. Mais la dimension sociale des inégalités est ignorée au profit d'une vision qui fait porter sur l'individu l'entière responsabilité de son destin scolaire. Les gouvernements de E. Macron construisent un projet éducatif clivant et idéologique attaché à développer des élites très bien formées, assorti de dispositifs « prétextes » pour promouvoir quelques jeunes des catégories populaires dont on vantera la volonté et le mérite.

GARANTIR LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS

L'État doit bien au contraire soutenir le service public d'Éducation pour permettre à tous les jeunes de se former, de s'émanciper, de trouver une place dans la société et le cas échéant de pouvoir accéder à un emploi durable. Développer les formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi ou pour les jeunes sortis du système éducatif sans diplômes est important. Mais lutter contre le décrochage en formation initiale est primordial. Les personnels de vie scolaire (CPE, AED), les AESH, les Psy-ÉN, infirmier-es scolaires et assistant-es sociaux contribuent à repérer les décrochages et abandons et mènent avec les enseignant-es des actions de prévention, de lutte contre les discriminations. Ils et elles permettent de travailler le rapport des élèves à l'effort, à l'autonomie, à leur prise de responsabilités. C'est aussi la garantie pour les jeunes d'un accès facile et gratuit aux conseils, informations, aides et soins dont ils ont besoin.

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE

La jeunesse conteste les schémas qui assignent chacun à une identité ou qui enferment dans des stéréotypes de genre, il faut lui faire confiance pour inventer un autre futur. Il est aussi urgent d'engager le développement de formations utiles à la bifurcation écologique, en lien avec un plan massif de création d'emplois « climat », l'aide à l'installation pour de jeunes agriculteurs et la revalorisation des métiers manuels nécessaires à la bifurcation écologique.

INVESTIR DANS LES SERVICES PUBLICS, EN PARTICULIER CELUI DE L'ÉDUCATION

Un système scolaire et universitaire puissant est la clé de l'insertion dans la société et de l'émancipation de la jeunesse. L'école publique doit avoir les moyens matériels et humains d'assurer partout et pour tous un haut niveau d'éducation. Il faut développer des propositions pour former et qualifier tous les jeunes car toutes et tous sont capables de réussir. C'est à la fois une marque de confiance dans la jeunesse, mais c'est aussi une revendication quand trop de jeunes sont laissés de côté. Nous avons besoin de la jeunesse pour construire une société plus juste, plus écologique, plus solidaire, plus féministe.



PRÉCIEUSE LAÏCITÉ SCOLAIRE !

La mise en œuvre du principe de la laïcité et son incarnation quotidienne dans les établissements de la seule école publique constituent des outils essentiels de lutte contre toutes les formes d'embrigadement de la jeunesse. Des citoyens et citoyennes, formés par l'école laïque à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent en effet faire obstacle à toutes les exploitations et à toutes les assignations sociales, ethniques, de genre, culturelles, économiques ou encore religieuses. C'est pour cela que cette école – la seule réellement libre – est combattue par les réactionnaires de toutes obédiences, et affaiblie par les politiques antisociales de ce gouvernement favorisant assignations et stigmatisations.

La laïcité scolaire doit permettre à tous et toutes les jeunes d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements et avis sont légitimes. Ce cadre permet que tout élément du champ social, mise à distance critique, deviennent objet d'étude avec les élèves : l'entreprise, les idéologies politiques, les religions, l'armée, l'État... et même la laïcité !

Son incarnation quotidienne, ou dans les enseignements comme l'EMC, ne doit en aucun cas la dénaturer en la faisant passer pour ce qu'elle ne peut pas être : une série d'interdits, une règle disciplinaire ou une doxa parmi d'autres. Mais elle doit permettre de faire percevoir son utilité pour toutes et tous. C'est pourquoi l'école publique laïque doit recevoir de l'État les moyens humains et matériels, nécessaires à toutes ses missions.

Pour le SNES-FSU, école publique, République laïque et République sociale, sont indissociables.

UN SYSTÈME SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE PUISSANT EST LA CLÉ DE L'INSERTION DANS LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉMANCIPATION DE LA JEUNESSE